

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 DECEMBRE 2018**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 novembre 2018, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 novembre 2018, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE 03 DECEMBRE A 20 HEURES 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Isabelle MOUROT - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - Karine FOURNIVAL - Nelly MAILLARD - Claude MAILLARD - Gilles MOREL - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme Marie-Hélène GERVAIS à M.Christian GERVAIS - M.Frédéric GILLET à Mme Isabelle MOUROT - Mme Corinne MARQUES DE MENDONCA à M.Gilles MOREL - M.José MARQUES DE MENDONCA à M.Mornély LORRIER - Mme Stéphanie GONCALVES à Mme Nathalie DESROUSSEAUX - M.Boujemaa ZREOUIL à Mme Isabelle DE CARVALHO - Mme Maria DE GOUVEIA à Mme Nelly MAILLARD - M.Daniel DESROUSSEAUX à M.Sylvère FOURNIVAL - M.Patrick THERET à M.Patrice PAGEOT - Mme Marie-Pierre GAILLOT à Mme Patricia PETIT./.

Absent : ./.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal A DESIGNÉ A L'UNANIMITE Madame Nathalie DESROUSSEAUX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire A EXPOSE le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2018/039 :** Avenant N°4 au marché de service pour la tenue du marché d'approvisionnement de la Commune de Brou sur Chantereine, passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué à la SAS LOISEAU MARCHES : prolongation du marché jusqu'au 31 mars 2019.
- **DECISION N°AG/2018/040 :** Contrat de maintenance N°20181581 pour le progiciel MUNICIPAL pour le service de la Police Municipale de Brou sur Chantereine. **Coût annuel :** 448,50 euros H.T.
- **DECISION N°AG/2018/041 :** Contrat N°2.754.312.R d'assurance des animations accréditées par l'AFM avec la MAIF dans le cadre des manifestations liées au « Téléthon 2018 » sur la Commune. **Coût :** 50 euros.
- **DECISION N°AG/2018/042 :** Contrat de cession de spectacles avec le Centre de Création et de Diffusion Musicales (C.C.D.M.) pour l'organisation de spectacles de fin d'année pour les écoles maternelles et élémentaires de la Commune de Brou sur Chantereine. **Coût forfaitaire :** 3.000 euros T.T.C.
- **DECISION N°AG/2018/043 :** Contrat de mise à disposition d'une salle paroissiale avec le Secteur Pastoral de Vaires-Brou-Chantereine pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année pour les écoles élémentaires Romain Rolland et Jean Jaurès, le 20 décembre 2018. **Participation de la Commune de Brou sur Chantereine :** 300 euros.
- **DECISION N°AG/2018/044 :** Attribution du marché de travaux de réhabilitation d'un pavillon d'habitation en local de Police Municipale, Lot 1,2,4 et 5, passé en procédure adaptée, conformément à l'article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

LOT	Soumissionnaire	montant HT	montant TTC
Lot 1 : Maçonnerie Menuiserie	ALC	10.403,75 €	12.484,50 €
Lot N°2 : Electricité	VEOLTA	12.876,78 €	15.452,14 €
Lot N°4 : Peinture, sols souples faux plafonds	PEINTISOL	10.830,00 €	12.996,00 €
Lot N°5 : Menuiseries extérieures	AFD	12.941,43 €	15.529,72 €

- **DECISION N°AG/2018/045 :** Avenant N°1 au Lot 1 - Terrassement/VRD/Espaces verts du marché de travaux pour l'agrandissement de l'école maternelle et du centre de loisirs Suzanne DEMETZ.

Modifications introduites par l'avenant : Initialement dans le Cahier des Charges Techniques, il été prévu dans le cadre de la création de la cour d'école la mise en place d'une aire en sol souple pour les jeux, c'est-à-dire la mise en place d'un revêtement de sol souple amortissant.

Modification : Suite au remplacement d'une structure de jeu existante déposée par PIAN par un jeu neuf acheté chez KOMPAN, il a été convenu la mise en place d'un deuxième sol souple aux dimensions réglementaires non prévu et le montage et la pose du nouveau jeu.

Montant de l'avenant TTC : 9.180,00 €

- **DECISION N°AG/2018/046 :** Attribution du Lot 3 : Plomberie - VMC du marché de travaux de réhabilitation d'un pavillon d'habitation en local de Police Municipale, passé en procédure adaptée, conformément à l'article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

LOT	Soumissionnaire	montant H.T.	montant T.T.C.
Lot 3 : Plomberie - VMC	LEYET-ANDRE	6.270,78 €	7.524,94 €

- **DECISION N°AG/2018/047 :** Attribution du marché LOT N°13 : Equipement cuisine de l'office de l'école maternelle et du Centre de Loisirs Suzanne DEMETZ, passé en procédure adaptée, conformément à l'article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

LOT	Soumissionnaire	montant H.T.	montant T.T.C.
Lot 13 : Equipement cuisine de l'office de l'école maternelle et du Centre de Loisirs S.Demetz	SAS RAGUENEAU	28.900,00 €	

- **DECISION N°AG/2018/048 :** Convention offre E éducation avec La Poste pour la fourniture et la maintenance de tablettes pour les deux classes mobiles de la Commune de Brou sur Chantereine. **Coût total des équipements :** 19.250,40 euros T.T.C.

3. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2018 VERSE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE.

VU le programme de travaux de voiries 2018 et son plan de financement suivants :

PROGRAMME TRAVAUX DE VOIRIE 2018	Montant des travaux HT	FINANCEMENT	
		Fonds de concours CA PVM	Ville
* Requalification rue Pasteur - Phase 2 : Réhabilitation de la voirie : 206.345,00 €	206.345,00 €	47.904,00 €	158.441,00 €

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours pour l'année 2018 à la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pour le financement du programme de travaux de voirie ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents ;
- A **DIT** que les recettes sont inscrites au budget.

4. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS 0-6 ANS ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE

CONSIDERANT que les membres du Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER, ayant participé au débat, ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote,

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement – Prestation de Service Etablissement d'accueil de jeunes enfants 0-6 ans entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Brou sur Chantereine.
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

5. CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL D'EDUCATEUR JEUNES ENFANTS

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la création d'un emploi contractuel au grade d'Educateur de Jeunes Enfants, 1^{er} échelon à temps complet ;
- A **DIT** que le tableau des emplois et des effectifs titulaires et contractuels de la Commune de Brou sur Chantereine sera modifié ;
- A **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

6. REVALORISATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 19 - CONTRE : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER et 2 pouvoirs : Patrick THERET et Marie-Pierre GAILLOT)) :

- **A REVALORISE** le taux majoré à 14 % de la part communale de la taxe d'aménagement sur la zone UA du Plan Local d'Urbanisme de la Commune à compter du 1^{er} janvier 2019,
- **A INSTAURE** un taux intermédiaire majoré à 12 % de la part communale de la taxe d'aménagement sur une partie du secteur UC du Plan Local d'urbanisme tel que délimité sur le plan ci-joint annexé (comprenant la rue Carnot hors secteur UA, rue Feydeau, avenue Foch, avenue Guynemer, avenue Galliéni, rue Pierre Mendès France) à compter du 1^{er} janvier 2019,
- **A MAINTENU** le taux de la taxe d'aménagement à 4 % sur le reste du territoire.
- **A PRECISE** que la présente délibération est valable pour une période de 1 an. Elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée dans le délai prévu au premier alinéa de l'article L.331-14 du Code de l'urbanisme,
- **A INDIQUE** que la présente délibération et le plan ci-joint seront :
 - annexés pour information au Plan Local d'Urbanisme.
 - transmis aux services de l'Etat conformément à l'article L.331-5 du Code de l'Urbanisme.

7. CONVENTION TRIPARTITE DE GESTION DES VOIRIES PRIVEES FERMEES A LA CIRCULATION PUBLIQUE AU SEIN DE LA RESIDENCE DU CHANTECLAIR 2 A BROU SUR CHANTEREINE

CONSIDERANT que Madame Isabelle MOUROT (ayant le pouvoir pour Monsieur Frédéric GILLET) ne participe pas au vote,

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention tripartite de gestion des voiries privées fermées à la circulation publique au sein de la Résidence du Chanteclair 2, entre la Commune de Brou sur Chantereine, la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et le mandataire du Syndicat des copropriétaires de la Résidence du Chanteclair II.
- **A AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents.

8. RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE

Le Conseil Municipal **A PRIS ACTE** du rapport d'activité 2017 de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

9. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE POUR L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal **A PRIS ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pour l'exercice 2017.

10. RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO)

Le Conseil Municipal **A PRIS ACTE** du rapport d'activité 2017 du Syndicat Intercommunal de RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO).

11. RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE D'ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)

Le Conseil Municipal **A PRIS ACTE** du rapport d'activité 2017 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF).

12. QUESTIONS DIVERSES.

La séance a été levée à 22h05.